

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 09 JUIN 2020

Etaient présents (27)

Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Gérard MANCHEC, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Magali MEINIER, Murielle MARMIER, Romuald GADET, Sophie DEY (à partir de 18h34), Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Denis TISSERAND, Sergio BEE, Sylvie WERNY Sophie GEHIN.

Etaient excusés ayant

donné procuration (2)
Brigitte ALZINGRE a donné
procuration à Laurence DI
VANNI,
Christian TOITOT a donné
procuration à Sophie
GEHIN.

Assistaient à la séance Samuel BUHLER

Samuel BUHLER
Directeur Général des
Services
Christophe CAPELLI
Directeur des Services
Techniques
Catherine TORNARE
Secrétariat du Maire et de
l'Assemblée
Kayhan ALDIRMAZ
Secrétariat de l'Assemblée

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 30

La Présidence de la séance est assurée par M. Daniel BUCHWALDER, Maire.

M. BUCHWALDER effectue l'appel des élus pour vérification du quorum, énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

Françoise PAICHEUR est désignée Secrétaire de Séance.

QUESTIONS ORALES

5 questions orales sont annoncées par le **Groupe Seloncourt autrement**, **écologique et solidaire**.

M. TISSERAND énumère ses questions.

Première question :

TRAVAUX EN COURS

Deuxième question :

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Troisième question

ACTIONS MENEES DURANT LA CRISE SANITAIRE

Quatrième question :

SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS

M. BEE

Cinquième question:

POINT SUR LES EMPLOIS SAISONNIERS

INFORMATIONS

- M. BUCHWALDER informe que sont déposés sur table les documents suivants :
- la liste des commissions municipales complétées des noms proposés par la liste de M. TISSERAND
 - le calendrier des dates d'installation des commissions qui doivent être installées sous 8 jours.
- M. BUCHWALDER rappelle que ne doivent faire partie des commissions municipales que les membres du conseil, pour l'instant la pratique de l'élargissement n'a plus cours. Il se demande par quel biais pourra continuer la pratique de la méthode de l'élargissement qui était en vigueur jusqu'à présent. Il précise que les membres du conseil peuvent faire partie des comités consultatifs, mais ne sait pas s'ils seront élus ou nommés.

Arrivée de Mme DEY à 18h34.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2020

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 février 2020.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2020

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 mars 2020.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

3 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2020.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

4 - DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. BUCHWALDER présente ce point.

Le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

- 2. De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, dans la limite budgétaire de 1 000 000 d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 3. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget jusqu'à 2 000 000 € HT pour les marchés de travaux et 206 999 € HT pour les marchés de fournitures et services ;
- 4. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 5. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 6. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 7. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 8. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 9. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 10. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 11. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 12. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 13. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 14. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal;
- 15. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

- 16. De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 17. De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 18. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal de **600 000 euros** ;
- 19. D'exercer, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal ;
- 20. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 21. D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au l de l'article 10 de la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

Conformément à l'article L.2122-23, les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de ces délégations pourront être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées par l'article L.2218-18.

Le Maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises en vertu des dispositions ci-dessus.

Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

- **M. TISSERAND** fait une remarque sur le **point n°3** concernant la délégation de paiement qui interdit toute commission d'appel d'offre, il précise que l'opposition n'aura aucun droit de regard sur aucun devis concernant les travaux.
- **M. BUCHWALDER** précise que tous les conseillers municipaux ont accès aux dossiers et qu'ils ont les moyens d'avoir communication de l'intégralité des pièces et dossiers.
- **M. TISSERAND** informe que s'agissant de la chaufferie bois, les élus de son groupe ont eu accès à tous les documents, ce qui est très satisfaisant, il espère que durant ce mandat il en sera de même.
- M. BUCHWALDER répond qu'il n'y voit pas d'inconvénient.

M. BUCHWALDER ajoute que la commune n'est pas tenue de mettre en place une commission d'appel d'offres.

Vote à main levée.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

5 - FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

M. BUCHWALDER présente ce point.

Vu

- les articles L. 2122-18, L..2123-20-1 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la strate de la Commune de Seloncourt en nombre d'habitants compris entre 3500 et 9999 habitants.
- l'élection du Maire et des Adjoints le 26 mai 2020,
- les délégations de fonctions données par arrêtés en date du 02 juin 2020 à 8 adjoints et 3 conseillers municipaux,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum,

il convient de déterminer le taux des indemnités de fonctions allouées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués, indemnité versée au maire à partir du 26 mai 2020, date de l'élection et aux adjoints et délégués au 02 juin 2020.

Il est proposé les taux suivants, selon le pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique.

FONCTION	TAUX
Maire	45,5 %
Adjoint	18,5 %
Conseiller Municipal Délégué	6 %

Un tableau nominatif récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

M. BUCHWALDER précise que le taux des indemnités est reconduit, il communique la rémunération maximum des élus appliquée à l'indice brut terminal de la fonction publique. Le taux maximum du maire est de 55 %, celui des adjoints à 22 % et celui des conseillers délégués à 6 %.

TABLEAU NOMINATIF DES FONCTIONS ET INDEMNITES

MANDAT 2020 - 2026

N	OMS ET FONCTIONS	TAUX INDEMNITES			
	MAIRE				
	Daniel BUCHWALDER	45,5 %			
	ADJOIN'	тѕ			
1°	PAICHEUR Françoise	18,5 %			
2°	ROBERT Jean-Marc	18,5 %			
3°	CHALOT Maryline	18,5 %			
4°	GAGLIARDI Mathieu	18,5 %			
5°	DI VANNI Laurence	18,5 %			
6°	FORESTI Jean	18,5 %			
7°	JACQUOT Catherine	18,5 %			
8°	PIERGUIDI Nicolas	18,5 %			
	CONSEILLERS DELEGUES				
	KMOCH Alain 6 %				
	MANCHEC Gérard	6 %			
	PERROT Jean-Claude	6 %			

M. TISSERAND souhaite que la liste du contenu des délégations des adjoints et des conseillers délégués soit lue. Il rappelle qu'il faut tenir compte de l'audience Facebook.

Mme PAICHEUR est chargée de la lecture par le Maire.

DELEGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS DELEGUES 2020 - 2026

	MAIRE				
	Daniel BUCHWALDER	Finances	Personnel		
	ADJOINTS				
1°	Françoise PAICHEUR	Affaires sociales et familiales	Personnes âgées	Logement	
2°	Jean-Marc ROBERT	Voirie	Circulation	Pistes cyclables	Vidéoprotection
3°	Maryline CHALOT	Culture	Communication		
4°	Mathieu GAGLIARDI	Urbanisme			
5°	Laurence DI-VANNI	Education	Jeunesse	Petite Enfance	Périscolaire
6°	Jean FORESTI	Bâtiments	Patrimoine	Cimetière	
7°	Catherine JACQUOT	Vie associative			
8°	Nicolas PIERGUIDI	Environnement	Cadre de vie > Parcs > Fleurissement > Mobilier urbain		

CONSEILLERS DELEGUES				
Alain KMOCH	Commerce	Artisanat	Développement économique	
Gérard MANCHEC	Commission pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CAPH)	Commission communale d'Accessibilité (CA)		
Jean-Claude PERROT	Forêt			

- **M. TISSERAND** indique que l'écologie tenait une place importante dans le programme du maire et qu'on ne voit pas de délégation propre à ce sujet.
- M. BUCHWALDER répond qu'il y a une commission environnement qui s'occupe des sujets liés à l'écologie.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

6 - COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il propose de créer les commissions municipales suivantes :

- Personnel
- Finances
- Développement Economique
- Education
- Urbanisme
- Voirie Circulation
- Environnement Cadre de Vie Forêt
- Culture
- Vie associative Animation de la Ville
- Jeunesse Petite Enfance
- Bâtiment Patrimoine Cimetière

La représentation doit être proportionnelle au nombre de groupes qui composent le Conseil Municipal.

Chaque commission est présidée par le Maire.

Mme PAICHEUR donne lecture de la composition des commissions.

CF TABLEAU JOINT A LA PRESENTE DELIBERATION.

	Tech Settler Message - 242-20	ELUS	ELUS OPPOSITION	
COMMISSIONS	RESPONSABLE	MAJORITE		
		Lysiane MABIRE	Sergio BEE	
PERSONNEL	M. BUCHWALDER	Françoise PAICHEUR		
30380V/041/4134 000 0		Jean FORESTI		
		Jean-Marc ROBERT		
		Clément GIRARD	Denis TISSERAND	
FINANCES	M. BUCHWALDER	Gérard MANCHEC		
	Joon Made A	Jean-Luc MIESKE		
		Mathieu GAGLIARDI		
		Romuald GADET	Sergio BEE	
DEVELOPPEMENT	M. KMOCH	Christine GUEY		
ECONOMIQUE	in thio off	Catherine JACQUOT		
		Sophie DEY	Sylvie WERNY	
EDUCATION	MME DI VANNI	Maryline CHALOT		
	WINE DI TARRI	Romuald GADET		

page 1

COMMISSIONS	RESPONSABLE	ELUS	ELUS
	NEOF ONOADEL	MAJORITE	OPPOSITION
		Christine GUEY	Christian TOITOT
URBANISME	M. GAGLIARDI	Alain KMOCH	
ONDAMONE	III. GAGLIANDI	Patrick LIEGEART	
		Madeleine MAUFFREY	Denis TISSERAND
VOIRIE- CIRCULATION	M. ROBERT	Patrick LIEGEART	
		Brigitte ALZINGRE	
		Marali MEINUED	0. 11. 051111
ENVIRONNEMENT -		Magali MEINIER Brigitte ALZINGRE	Sophie GEHIN
CADRE DE VIE - FORET	M. PIERGUIDI	Jean-Claude PERROT	
FOREI		Jean-Luc MIESKE	
		Jean-Luc MIESKE	
		Christine GUEY	Sergio BEE
CULTURE	MME CHALOT	Lysiane MABIRE	
OOLIUNE	MINIE CHALUT	Gérard MANCHEC	

page 2

COMMISSIONS	RESPONSABLE	ELUS	ELUS OPPOSITION	
o minio di orto	NEOFONSABLE	MAJORITE		
\//E 400001471\/E		Magali MEINIER	Sylvie WERNY	
VIE ASSOCIATIVE - ANIMATION DE LA	MME JACQUOT	Léa LEMOINE		
VILLE		Murielle MARMIER		
		Sophie DEY	Sophie GEHIN	
JEUNESSE - PETITE	MME DI VANNI	Léa LEMOINE		
ENFANCE		Clément GIRARD		
		Romuald GADET	Sylvie WERNY	
BATIMENTS - PATRIMOINE - CIMETIERE	M. FORESTI	Patrick LIEGEART		
	III. I OILLOIT	Jean-Claude PERROT		

page 3

Vote à main levée.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

7 - FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES A ELIRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

M. BUCHWALDER propose de fixer à 6 le nombre des membres élus du Conseil Municipal au Conseil d'Administration.

Vote à main levée.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

8 - ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal. Il dispose d'une personnalité juridique propre. Il est régi par les articles L.123-4 à L.123-8 du code de l'action sociale et des familles, ainsi que par les articles R123-1 à R123-38 de ce même code.

Le CCAS est institué de plein droit dans chaque commune.

Le CCAS est administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire. Outre son président, il comprend en nombre égal :

- des membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune.
- des membres élus en son sein par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. (dans la limite de huit).

Ces membres sont élus ou nommés à la suite de chaque renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat de ce Conseil. Leur mandat est renouvelable

Chaque Conseiller Municipal ou groupe de Conseillers Municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du Conseil Municipal en date du 09 juin 2020 a fixé à **6** le nombre des membres élus par le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Il y a lieu de procéder à une nouvelle élection pour constituer le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, procède à l'élection des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS au scrutin secret.

LISTE PROPOSEE PAR M. BUCHWALDER	LISTE PROPOSEE PAR M. TISSERAND
Françoise PAICHEUR	Sergio BEE
Madeleine MAUFFREY	Denis TISSERAND
Lysiane MABIRE	Sophie GEHIN
Sophie DEY	Christian TOITOT
Gérard MANCHEC	Sylvie WERNY
Christine GUEY	

 $\textbf{M. BUCHWALDER} \ \ \text{désigne 2 assesseurs pour le bon déroulement de l'élection}: \ \ \textbf{Mme DEY et}$

M. GAGLIARDI

Résultats du vote à scrutin secret

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

À déduire (bulletins blancs et nuls) : 0 Nombre de suffrages exprimés : 29

Ont obtenu:

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste M. BUCHWALDER	23	5
Liste M. TISSERAND	6	1

Ont été proclamés membres élus du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

- Françoise PAICHEUR
- Madéleine MAUFFREY
- Lysiane MABIRE
- Sophie DEY
- Gérard MANCHEC
- Sergio BEE

VOTE
23 VOIX POUR LA LISTE M. BUCHWALDER
6 VOIX POUR LA LISTE M. TISSERAND

9 - ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX A VOCATION UNIQUE (SIVU)

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe qu'il convient de désigner des délégués au sein des SIVU suivants, pour le nombre de délégués indiqués :

- SIVU du Gaz SYGAM (Syndicat du Gaz de la région de Montbéliard) : 2 délégués titulaires et
 1 délégué suppléant
- Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration des Chemins de la Vallée d'Hérimoncourt (SIACVH) : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

Conformément aux articles L.5211-7, L.2122-7 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces représentants doivent être élus au scrutin secret à la majorité absolue.

Il propose des candidats. Il demande si d'autres personnes sont candidates :

Candidats proposés par Monsieur le Maire		Candidats proposés par M. TISSERAND		
Délégués	Délégués	Délégués	Délégués	
titulaires	suppléants	titulaires	suppléants	
Jean-Marc ROBERT	SIVU DU GA	Z-SYGAM		
Jean-Claude PERROT	Jean-Luc MIESKE			
Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration des Chemins de la Vallée d'Hérimoncourt				
Jean-Marc ROBERT	Patrick LIEGEART	Denis TISSERAND	Sophie GEHIN	

- M. TISSERAND fait une remarque en précisant que c'est un scrutin de liste.
- M. BUCHWALDER répond qu'il s'agit d'un scrutin nominatif.
- **M. TISSERAND** demande quelles sont les chances pour son groupe d'obtenir un poste avec 5 voix, éventuellement 6 voix.
- **M. BUCHWALDER** précise qu'il est nécessaire que la demande soit faite au préalable et que le Groupe Seloncourt autrement, écologique et solidaire n'a pas positionné de candidat.
- **M. TISSERAND** indique qu'effectivement son groupe n'a pas proposé de candidat. Ajoute qu'il a été dérangé par le formalisme de la délibération.

Il précise par ailleurs que compte tenu du mode de scrutin, les membres de son groupe ne pourront obtenir un poste sauf accord avec le Maire.

- M. BUCHWALDER redit que le Groupe Seloncourt autrement, écologique et solidaire n'a pas proposé de candidat.
- M. TISSERAND indique que son groupe accepte qu'il en soit ainsi.

SIVU du Gaz - SYGAM :

M. TISSERAND ne propose pas de candidats.

	DELEGUES TITULAIRES		DELEGUE SUPPLEANT
e e	Jean-Marc ROBERT Jean-Claude PERROT	Ð	Jean-Luc MIESKE

VOTE POUR A L'UNANIMITE

Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration des Chemins de la Vallée d'Hérimoncourt (SIACVH) :

DEL	DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS
0 0	Jean-Marc ROBERT Denis TISSERAND		Patrick LIEGEART Sophie GEHIN

VOTE

29 VOIX POUR LES CANDIDATS PROPOSES PAR LE MAIRE 25 VOIX POUR LES CANDIDATS PROPOSES PAR M. TISSERAND

10 - ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DE L'ORGANISME LOGEUR IDEHA

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe qu'il est nécessaire de désigner des représentants au sein de 3 organes d'IDEHA.

Il convient de désigner les délégués suivants :

- Assemblée Spéciale des actionnaires publics : 1 délégué titulaire
- Assemblée Générale des actionnaires : 1 délégué titulaire
- Syndicat Intercommunal de l'Union : 2 délégués titulaires

Conformément aux articles L.5211-7, L.2122-7 et L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants doivent être élus au scrutin secret à la majorité absolue.

M. TISSERAND ne propose pas de candidat.

Candidats proposés par Monsieur le Maire	Candidats proposés par M. TISSERAND
Délégués titulaires	Délégués titulaires
ASSEMBLEE SI	PECIALE DES ACTIONNAIRES PUBLICS
Mathieu GAGLIARDI	
	E GENERALE DES ACTIONNAIRES
Mathieu GAGLIARDI	
SYNDICAT INTER	COMMUNAL DE L'UNION
Mathieu GAGLIARDI	
Alain KMOCH	

Résultats du vote à scrutin secret

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

À déduire (bulletins blancs et nuls) : 5 bulletins blancs

Nombre de suffrages exprimés : 24

IDEHA - ASSEMBLEE SPECIALE DES ACTIONNAIRES PUBLICS

DELEGUE TITULAIRE		

IDEHA – ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

DELEGUE TITULAIRE			

IDEHA - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'UNION

DELEGUES TITULAIRES		
ɔ	Mathieu GAGLIARDI	
ɔ	Alain KMOCH	

VOTE
24 VOIX POUR LES CANDIDATS PROPOSES PAR LE MAIRE ET
5 BULLETINS BLANCS

M. BUCHWALDER précise que pour les points 11 à 27 de l'ordre du jour, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il sera proposé le vote à **scrutin public.**

AVIS FAVORABLE DES MEMBRES PRESENTS

11 - ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFRRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES ACHAT GRANULES BOIS SYDED

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe qu'il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la Commune à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois mis en place par le Syndicat Mixte d'Energies du Doubs (SYDED).

Il propose des candidats. Il demande si d'autres personnes sont candidates.

M. TISSERAND ne propose pas de candidat.

Candidats pro Monsieur			s proposés par SSERAND
Délégué titulaire	Délégué suppléant	Délégué titulaire	Délégué suppléant
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GRANULES DE BOIS (SYDED)			
Jean-Marc ROBERT	Jean-Claude PERROT		

procède au vote à main levée.

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marc ROBERT	Jean-Claude PERROT

VOTE 24 VOIX POUR dont 1 procuration ET 5 ABSTENTIONS (MM. TISSERAND, BEE, Mmes WERNY, GEHIN + 1 procuration)

12 - ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU CENTRE MEDICO SCOLAIRE UNIQUE (CMSU)

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la Commune au sein du Centre Médico Scolaire Unique (CMSU).

Il propose des candidats. Il demande si d'autres personnes sont candidates :

Candidats proposés par Monsieur le Maire		Candidats proposés par M. TISSERAND	
Délégué	Délégué	Délégué	Délégué
titulaire	suppléant	titulaire	suppléant
Laurence DI VANNI	Madeleine MAUFFREY	Sylvie WERNY	Sergio BEE

> procède au vote à main levée.

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
⇒ Laurence DI VANNI⇒ Sylvie WERNY	Madeleine MAUFFREYSergio BEE

VOTE POUR A L'UNANIMITE

13 - ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU COLLECTIF PETITE ENFANCE

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour la Commune au sein du Collectif Petite Enfance.

Il propose des candidats. Il demande si d'autres personnes sont candidates :

M. TISSERAND ne propose pas de candidat.

Candidats proposés par Monsieur le Maire		Candidats proposés par M. TISSERAND	
Délégué	Délégué	Délégué	Délégué
titulaire	suppléant	titulaire	suppléant
Laurence DI VANNI	Madeleine MAUFFREY		

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu,

> procède au vote à main levée.

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT	
	→ Madeleine MAUFFREY	

VOTE 24 VOIX POUR dont 1 procuration ET 5 ABSTENTIONS (MM. TISSERAND, BEE, Mmes WERNY, GEHIN + 1 procuration)

14 - ELECTION DE DELEGUES AU SEIN DE L'ASSOCIATION SOLI-CITES

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe qu'il convient de désigner des délégués au sein de l'association SOLI-CITES :

Aide aux familles à domicile : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
 Aide aux personnes âgées à domicile : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
 Service de soins infirmiers à domicile : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Il propose des candidats. Il demande si d'autres personnes sont candidates.

M. TISSERAND ne propose pas de candidat.

Candidats proposés par		Candidats proposés par		
Monsieur le Maire		M. TISSERAND		
Délégués	Délégués	Délégués	Délégués	
titulaires	suppléants	titulaires	suppléants	
	•			
	SOLI-CITES AIDE AUX F	FAMILLES A DOMIC	ILE	
Madeleine MAUFFREY	Françoise PAICHEUR			
s	OLI-CITES AIDE AUX PERS	ONNES AGEES A D	OMICILE	
Madeleine MAUFFREY	Françoise PAICHEUR			
Se	OLI-CITES SERVICE DE SOII	NS INFIRMIERS A D	OMICILE	
Madeleine MAUFFREY	Françoise PAICHEUR			

> procède au vote à main levée

SOLI-CITES AIDE AUX FAMILLES A DOMICILE

DELEGUE TITULAIRE			DELEGUE SUPPLEANT
Ð	Madeleine MAUFFREY	Ð	Françoise PAICHEUR

SOLI-CITES AIDE AUX PERSONNES AGEES A DOMICILE

DELEGUE TITULAIRE			DELEGUE SUPPLEANT
ə	Madeleine MAUFFREY	O	Françoise PAICHEUR

SOLI-CITES SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

DELEGUE TITULAIRE			DELEGUE SUPPLEANT
•	Madeleine MAUFFREY	n	Françoise PAICHEUR

VOTE 24 VOIX POUR dont 1 procuration ET 5 ABSTENTIONS (MM. TISSERAND, BEE, Mmes WERNY, GEHIN + 1 procuration)

15 - ELECTION DE DELEGUES AU SEIN DE L'UNITE DE VIE A SELONCOURT - MUTUALITE DU DOUBS

M. BUCHWALDER présente ce point.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires au sein de l'Unité de Vie les Coquelicots Seloncourt (Mutualité du Doubs).

Il propose des candidats. Il demande si d'autres personnes sont candidates.

Candidats proposés par Monsieur le Maire	Candidats proposés par M. TISSERAND
Délégué titulaire	Délégué titulaire
Lysiane MABIRE	Christian TOITOT

> procède au vote à main levée.

DELEGUES TITULAIRES		
)	Lysiane MABIRE	
⇒	Christian TOITOT	

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

16 - ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DE L'ADAPEI

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe qu'il convient de désigner des délégués au sein de l'ADAPEI et pour les structures suivantes :

Secteur adultes : 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour une représentation au sein de :

- Conseil d'Etablissement Maison Accueil Spécialisée
- Conseil d'Etablissement Foyers Hébergement Adultes

Secteur enfants et adolescents : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Secteur « Ateliers spécialisés Technoland » : 1 délégué titulaire pour une représentation au sein de :

- Conseil de Vie Sociale
- Conseil d'Etablissement

Il propose des candidats. Il demande si d'autres personnes sont candidates.

M. TISSERAND ne propose pas de candidat.

Candidats proposés par Monsieur le Maire		Candidats proposés par M. TISSERAND	
Délégués titulaires	Délégués suppléants	Délégués titulaires	Délégués suppléants
	SEC	TEUR ADULTES	
Lysiane MABIRE Françoise PAICHEUR	Sophie DEY		
SECTEUR ENFANTS/ADOLESCENTS			
Madeleine MAUFFRE	Françoise PAICHEUR		
	SECTEUR ATELIE	RS SPECIALISES TECHN	OLAND
Françoise PAICHEUR			

> procède au vote à main levée.

ADAPEI SECTEUR ADULTES

DELEGUES TITULAIRES		DELEGUE SUPPLEANT	
0 0	Lysiane MABIRE Françoise PAICHEUR	O	Sophie DEY

ADAPEI SECTEUR ENFANTS / ADOLESCENTS

DELEGUEE TITULAIRE		DELEG	UE SUPPLEANT
÷	Madeleine MAUFFREY	n	Françoise PAICHEUR

ADAPEI SECTEUR ATELIERS SPECIALISES TECHNOLAND

DELEGUE TITULAIRE		
Đ	Françoise PAICHEUR	

VOTE 24 VOIX POUR dont 1 procuration ET 5 ABSTENTIONS (MM. TISSERAND, BEE, Mmes WERNY, GEHIN + 1 procuration)

17 - ELECTION DES GARANTS DES COUPES DE BOIS

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe qu'il convient de désigner 3 représentants titulaires et 1 représentant suppléant de la commune pour les fonctions de garants des coupes de bois. Ces représentants seront désignés auprès de l'Office National des Forêts (ONF).

Il propose des candidats. Il demande si d'autres personnes sont candidates.

M. TISSERAND ne propose pas de candidat.

Candidats proposés par Monsieur le Maire		Candidats proposés par M. TISSERAND	
Délégués	Délégué	Délégués	Délégué
titulaires	suppléant	titulaires	suppléant
Pierre WILLEMIN	Rolland BRETON		
Jean-Luc MIESKE			
Alain SAVORGNANO			

procède au vote à main levée.

TITULAIRES	SUPPLEANT
Pierre WILLEMIN	Rolland BRETON
Jean-Luc MIESKE	
Alain SAVORGNANO	

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

18 - ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMMUNES FORESTIERES

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein de l'Association départementale des communes forestières du Doubs.

Monsieur le Maire propose des candidats. Il demande si d'autres personnes sont candidates :

M. TISSERAND ne propose pas de candidat.

Candidats p	•		ts proposés par ISSERAND
Délégué	Délégué	Délégué	Délégué
titulaire	suppléant	titulaire	suppléant
Jean-Claude PERROT	Jean-Luc MIESKE		

procède au vote à main levée.

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT		
⇒ Jean-Claude PERROT	⇒ Jean-Luc MIESKE		

VOTE 24 VOIX POUR dont 1 procuration ET 5 ABSTENTIONS (MM. TISSERAND, BEE, Mmes WERNY, GEHIN + 1 procuration)

19 - ELECTION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe qu'il est nécessaire de désigner des représentants au sein des organismes d'attribution des logements. Il convient de désigner les délégués suivants :

NEOLIA: 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
 IDEHA: 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
 HABITAT 25: 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Il propose des candidats. Il demande si d'autres personnes sont candidates.

M. TISSERAND ne propose pas de candidat.

·	proposés par ur le Maire	•	proposés par SERAND
Délégués	Délégués	Délégués	Délégués
titulaires	suppléants	titulaires	suppléants
	N	EOLIA	
Françoise PAICHEUR	Madeleine MAUFFREY		
IDEHA			
Françoise PAICHEUR	Madeleine MAUFFREY		
HABITAT 25			
Françoise PAICHEUR	Madeleine MAUFFREY		

> procède au vote à main levée.

NEOLIA

DELEGUE TITULAIRE		DELEGUE SUPPLEANT
⇒ François	PAICHEUR	⊅ Madeleine MAUFFREY

<u>IDEHA</u>

DELEGUE TITULAIRE		DELEGUE SUPPLEANT
Ð	Françoise PAICHEUR	⇒ Madeleine MAUFFREY

HABITAT 25

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
⇒ Françoise PAICHEUR	⇒ Madeleine MAUFFREY

VOTE 24 VOIX POUR dont 1 procuration ET 5 ABSTENTIONS (MM. TISSERAND, BEE, Mmes WERNY, GEHIN + 1 procuration)

20 - ELECTION DES DELEGUES AUX CONSEILS D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE SELONCOURT

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe qu'il est nécessaire de désigner des représentants au sein des Conseils d'établissements scolaires. Il convient de désigner les délégués suivants :

- Collège des Hautes Vignes Conseil d'Administration et Comité d'Hygiène et Sécurité : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
- Ecole de Berne : 1 délégué titulaire 1 délégué suppléant
- Ecole Marcel Levin : 1 délégué titulaire 1 délégué suppléant
- Ecole Louise Michel : 1 délégué titulaire 1 délégué suppléant
- Ecole Charles Mognetti : 1 délégué titulaire 1 délégué suppléant

Il propose des candidats. Il demande si d'autres personnes sont candidates.

M. TISSERAND ne propose pas de candidat.

Candidats proposés par		Candidats proposés par	
Monsieur le Maire		M. TISSERAND	
Délégués	Délégués	Délégués	Délégués
titulaires	suppléants	titulaires	suppléants
	COI	LEGE HAUTES VIGNES	}
	CONSEIL ADMINISTR	ATION - COMITE HYGIE	ENE ET SECURITE
Daniel BUCHWALDER	Laurence DI VANNI		
	ECOL	E DE BERNE	
Laurence DI VANNI	Lysiane MABIRE		
		1	
	ECOLE N	MARCEL LEVIN	
Laurence DI VANNI	Maryline CHALOT		
		I	l
	ECOLE L	OUISE MICHEL	
Laurence DI VANNI	Maryline CHALOT		
	1	1	1
	ECOLE CHA	ARLES MOGNETTI	
Laurence DI VANNI	Lysiane MABIRE		

procède au vote à main levée.

COLLEGE HAUTES VIGNES - CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITE D'HYGIENE ET SECURITE

DELEGUE TITULAIRE		DELEGUE SUPPLEANT
÷	Daniel BUCHWALDER	⊃ Laurence DI VANNI

ECOLE DE BERNE

DELEGUEE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
⇒ Laurence [OI VANNI ⇒ Lysiane MABIRE

ECOLE MARCEL LEVIN

DELEGUEE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
⇒ Laurence DI VANNI	→ Maryline CHALOT

ECOLE LOUISE MICHEL

DELEGUEE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
⊃ Laurence DI VANNI	⇒ Maryline CHALOT

ECOLE CHARLES MOGNETTI

DELEGUEE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
⇒ Laurence DI VANNI	⇒ Lysiane MABIRE

VOTE 24 VOIX POUR dont 1 procuration ET 5 ABSTENTIONS (MM. TISSERAND, BEE, Mmes WERNY, GEHIN + 1 procuration)

21 - ELECTION D'UN DELEGUE AU SEIN DU CNAS - CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe qu'il est nécessaire de désigner 1 Représentant du Conseil Municipal au sein du Centre National d'Action Sociale (CNAS).

Il convient de désigner pour le collège des élus : 1 titulaire.

Monsieur le Maire propose un candidat. Il demande si d'autres personnes sont candidates.

M. TISSERAND ne propose pas de candidat.

Candidat proposé par Monsieur le Maire	Candidat proposé par M. TISSERAND
Délégué titulaire	Délégué titulaire
	AS – COLLEGE DES ELUS
Françoise PAICHEUR	

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu,

> procède au vote à main levée.

CNAS - COLLEGE DES ELUS

DELEGUE TITULAIRE		
÷	Françoise PAICHEUR	

VOTE 24 VOIX POUR dont 1 procuration ET 5 ABSTENTIONS (MM. TISSERAND, BEE, Mmes WERNY, GEHIN + 1 procuration)

22 - ELECTION DE DELEGUES AU SEIN DU COS - COMITE DES OEUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE SELONCOURT

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe qu'il convient de désigner 4 représentants du Conseil Municipal au sein du Comité des Œuvre Sociales de la Ville de Seloncourt (COS) pour représenter la Commune au Conseil d'Administration.

Il propose des candidats. Il demande si d'autres personnes sont candidates.

M. TISSERAND ne propose pas de candidat.

Candidats proposés par Monsieur le Maire	Candidats proposés par M. TISSERAND
Délégués titulaires	Délégués titulaires
COMITE D	ES ŒUVRE SOCIALES
Françoise PAICHEUR	
Jean FORESTI	
Jean-Marc ROBERT	
Catherine JACQUOT	

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu,

procède au vote à main levée.

DELEGUES TITULAIRES				
•	Françoise PAICHEUR			
Jean FORESTI				
Jean-Marc ROBERT				
Catherine JACQUOT				

VOTE 24 VOIX POUR dont 1 procuration ET 5 ABSTENTIONS (MM. TISSERAND, BEE, Mmes WERNY, GEHIN + 1 procuration)

23 - ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME (ADU)

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe qu'il est nécessaire de désigner des représentants du Conseil Municipal au sein de l'Agence de Développement et d'Urbanisme (ADU).

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à l'Assemblée Générale de l'ADU.

Il propose des candidats. Il demande si d'autres personnes sont candidates.

M. TISSERAND ne propose pas de candidat.

-	proposés par Ir le Maire		s proposés par ISSERAND				
Délégué	Délégué	Délégué	Délégué				
titulaire suppléant		titulaire	suppléant				
	AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME						
Mathieu GAGLIARDI	Jean-Marc ROBERT						

> procède au vote à main levée.

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME (ADU)

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
⇒ Mathieu GAGLIARDI	⊃ Jean-Marc ROBERT

VOTE 24 VOIX POUR dont 1 procuration ET 5 ABSTENTIONS (MM. TISSERAND, BEE, Mmes WERNY, GEHIN + 1 procuration)

24 - ELECTION DE DELEGUES AU SEIN DE L'ADeC

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe qu'il est nécessaire de désigner des représentants du Conseil Municipal au sein de l'Agence de Développement Culturel du Pays de Montbéliard (ADeC).

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Il propose des candidats. Il demande si d'autres personnes sont candidates.

M. TISSERAND ne propose pas de candidat.

	proposés par ur le Maire		s proposés par ISSERAND	
Délégué	Délégué	Délégué	Délégué	
titulaire	suppléant	titulaire	suppléant	
AGENCE DE D	EVELOPPEMENT CULT	UREL DU PAYS DE M	ONTBELIARD (ADeC)	
Gérard MANCHEC	Maryline CHALOT			

procède au vote à main levée.

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
⇒ Gérard MANCHEC	⇒ Maryline CHALOT

VOTE 24 VOIX POUR dont 1 procuration ET 5 ABSTENTIONS (MM. TISSERAND, BEE, Mmes WERNY, GEHIN + 1 procuration)

25 - ELECTION DES MEMBRES ELUS AU BUREAU DE L'ASSOCIATION DU JUMELAGE SELONCOURT VILLONGO

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal que, suite au renouvellement du Conseil Municipal et conformément aux statuts de l'Association "Comité de Jumelage Seloncourt-Villongo", il convient de procéder à l'élection d'un nouveau bureau.

Le nombre des membres du Conseil Municipal à désigner pour composer ce bureau est de 9.

Liste proposée par M. BUCHWALDER

- Catherine JACQUOT
- Françoise PAICHEUR
- Laurence DI VANNI
- Clément GIRARD
- Mathieu GAGLIARDI
- Jean-Claude PERROT
- Magali MEINIER
- Jean-Marc ROBERT
- Jean FORESTI

Il demande si d'autres personnes sont candidates.

M. TISSERAND ne propose pas de candidat.

> procède au vote à main levée.

- Catherine JACQUOT
- Françoise PAICHEUR
- Laurence DI VANNI
- Clément GIRARD
- Mathieu GAGLIARDI
- Jean-Claude PERROT
- Magali MEINIER
- Jean-Marc ROBERT
- Jean FORESTI

VOTE

24 VOIX POUR dont 1 procuration ET 5 ABSTENTIONS (MM. TISSERAND, BEE, Mmes WERNY, GEHIN + 1 procuration)

26 - ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DE L'AD@T

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe qu'il est nécessaire de désigner des représentants du Conseil Municipal au sein de l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires (AD@T).

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale de l'AD@T.

Il propose des candidats. Il demande si d'autres personnes sont candidates.

M. TISSERAND ne propose pas de candidat.

	s proposés par eur le Maire		s proposés par SSERAND				
Délégué titulaire	Délégué suppléant	Délégué titulaire	Délégué suppléant				
AGENCE DEPARTEMENTALE D'APPUI AUX TERRITOIRES (AD@T)							
Daniel BUCHWALDER	Françoise PAICHEUR						

procède au vote à main levée.

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
⊃ Daniel BUCHWALDER	⇒ Françoise PAICHEUR

VOTE 24 VOIX POUR dont 1 procuration ET 5 ABSTENTIONS (MM. TISSERAND, BEE, Mmes WERNY, GEHIN + 1 procuration)

27 - ELECTION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe qu'il convient de désigner 1 correspondant Défense titulaire et 1 suppléant.

Monsieur le Maire propose des candidats. Il demande si d'autres personnes sont candidates.

${\bf M.}\ {\bf TISSERAND}$ ne propose pas de candidat.

	s proposés par eur le Maire		s proposés par SSERAND
Délégué titulaire	Délégué titulaire Délégué suppléant		Délégué suppléant
Daniel BUCHWALDER	Jean-Marc ROBERT		

procède au vote à main levée.

CORRESPONDANT DEFENSE TITULAIRE	CORRESPONDANT DEFENSE SUPPLEANT
Daniel BUCHWALDER	⇒ Jean-Marc ROBERT

VOTE

24 VOIX POUR dont 1 procuration ET 5 ABSTENTIONS (MM. TISSERAND, BEE, Mmes WERNY, GEHIN + 1 procuration)

28 - POURSUITE DE L'ACTION ENGAGEE AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANCON - DESORDRES DES TRAVAUX PLACE DU 8 MAI

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle la délibération en date du 04 mars 2020 relative à la poursuite de l'action engagée auprès du Tribunal Administratif de Besançon à propos des désordres des travaux Place du 8 mai.

Dans le cadre du contentieux engagé par la collectivité, une action a été engagée par l'avocat de la Ville, Maître Catherine SUISSA – DSC AVOCATS – 23, rue de la Préfecture – 25000 BESANCON auprès du Tribunal Administratif de Besançon.

Au vu du rapport d'expertise jugé non satisfaisant sur une partie des désordres, il a été proposé au Conseil Municipal d'autoriser Maître SUISSA à poursuivre l'action engagée auprès du Tribunal Administratif afin d'obtenir une prise en considération totale de l'ensemble des désordres.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, une nouvelle délibération doit être votée par le Conseil Municipal installé le 26 mai 2020.

M. TISSERAND fait une remarque par rapport à l'arrêté de réouverture aux piétons de la rue de la Fonderie. Il demande si ce point fait partie des dommages qui sont contestés et il demande les travaux qui ont été réalisés.

M. BUCHWALDER donne la parole à M. CAPELLI :

M. CAPELLI informe que les vis ont été refixées, de ce fait les lames sont redescendues et se sont replacées seules, une autorisation avait été demandée à Me SUISSA pour effectuer ces travaux.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

29 - CREATION DE 3 POSTES D'EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal de créer, dans le cadre d'un recrutement en cours, 3 postes du cadre d'emploi d'Educateur de Jeunes Enfants, à temps complet.

Les 3 postes sont :

- Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe
- Educateur territorial de ieunes enfants de 2^{ème} classe

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

Ville de Seloncourt/AG

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2020

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjoints en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 29/09/2015 et conformément à l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020

Décisions relatives aux avenants et procédures de marchés publics, assurances et indemnisations perçues

Objet		Numero décision	Titulaire	Adresse du titulaire ou du mandataire	Date de signature ou de perception	Montant en € TTC
Bail professionnel d'une durée de 6 ans-2 rue de la Fonderie à Seloncourt-cabinet d'orthophoniste	location	DEC2020-05-18-09	GALLET Morgane	49 rue de la Mélenne 25230 SELONCOURT	28/05/2020	500 € mensuels

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2020

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjoints en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 29 septembre 2015 (alinéa 3) et conformément à l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020

Décisions relatives aux marchés publics passés selon une procédure adaptée (alinéa 3 de la délibération citée ci-dessus) :

Contrat/Marché		av	I designation du lot I		désignation du lot		date de	montant TTC	
objet	nature	N°	objet	mandataire		mandataire signat		montain 170	
DESAMIANTAGE, DEMOLITION ET CREATION D'UN PARKING DEC2020- 03-20-05	Travaux			PBTP & DEMOLITIONS		ZI Rue Sodétal 25870 DECEVEY	20/03/2020	85 591,20 €	
ENTRETIEN DE VOIRIE DEC2020-03-31-06	Travaux			SAS EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE COMTE		119 Faubourg de Besançon	31/03/2020	28 800,00 €	
MODIFICATION RESEAUX DE CHAUFFAGE ET SANITAIRE ECOLE MARCEL LEVIN DEC2020-04-17-07	Travaux			ENGIE Solutions AXIMA		Agence de Besançon Bureau de Montbéliard 1 Rue Etienne Vienot Actiparc 25200 MONTBELIARD	17/04/2020	41 661,73 €	
MISSION AMO POUR LA CREATION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET DE SON RESEAU DE CHALEUR DEC2020-04-28-08	Travaux			ASSIST SARL		48 Place Mazelle CS 10671 57011 METZ Cedex 01	28/04/2020	56 028,00 €	

ARRETES DU MAIRE

VILLE DE SELONCOURT

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2020

ARRETES MUNICIPAUX DU 27 FEVRIER AU 02 JUIN 2020

ARR2020-02-27-20	2	27	Arrêté réouverture pont piétons rue de la Fonderie - Annule et remplace ARR 2019-07-08-103
ARR2020-02-27-21	2	27	Arrêté de travaux 50 rue neuve SARL STIEFVATER pour un mois
ARR2020-02-27-22	2	27	Arrêté autorisation débit de boissons - Brocante Tennis de Table 13 avril 2020
ARR2020-02-28-23	2	28	Arrêté autorisation débit de boissons - Tournoi Tennis de Table 23-24 mai 2020
ARR2020-03-02-24	3	2	Arrêté autorisation débit de boissons - Concours de gymnastique La Jeanne d'Arc 7-8 mars 2020
ARR2020-03-03-25	3	3	Arrêté de travaux 95 rue Neuve SARL STIEFVATER pour un mois à partir du 16 mars 2020
ARR2020-03-04-26	3	4	Arrêté autorisation débit de boissons - Seloncourt autrement écologique et solidaire - 06 mars 2020 salle polyvalente
ARR2020-03-05-27	3	5	Arrêté autorisation débit de boissons - Vide grenier Association Seloncourt Ville Fleurie 08 mars 2020 salle polyvalente
ARR2020-03-05-28	3	5	Arrêté autorisation débit de boissons Salon de l'Univers des Sens - Comité Univers des Sens 03-04-05 avril 2020 salle polyvalente
ARR2020-03-05-29	3	5	Arrêté fermeture rue Motteler du 03 au 05 Avril 2020 pour le Salon de l'Univers des Sens
ARR2020-03-06-30	3	6	Arrêté interdiction pratique du sport stade Foresti les 07 et 08 Mars 2020
ARR2020-03-06-31	3	6	Arrêté de nomination des Présidents et Vice-présidents des bureaux de vote - Elections municipales du 15 mars 2020
ARR2020-03-09-32	. 3	9	Arrêté de circulation rue de Dasle RTE DI Nancy - Sondage 12 mars 2020
ARR2020-03-12-33	3	12	Arrêté de circulation rue de Dasle EIFFAGE ENERGIES SYSTEME travaux de fouilles et terrassement du 23 mars au 30 avril 2020
ARR2020-03-16-34	3	16	Arrêté fermeture exceptionnelle Parc de la Panse Coronavirus - COVID 19
ARR2020-04-09-35	4	9	Arrêté d'alignement parcelle AT 185 rue des Vergers
ARR2020-04-09-36	4	9	Arrêté d'alignement chemin piéton Impasse Gauguin - Rue Courbet

QUESTIONS ORALES:

Intervention de M. TISSERAND:

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers, bonsoir.

Le groupe Seloncourt Autrement, Écologique et Solidaire, que j'ai l'honneur de représenter au Conseil Municipal de Seloncourt, avec Sophie GEHIN, Sylvie WERNY, Serge BEE et Christian TOITOT vous présente ses félicitations.

Nous remercions les électeurs qui nous ont permis de maintenir le nombre de sièges obtenus lors du dernier mandat et d'avoir un représentant délégué communautaire à Pays de Montbéliard Agglomération.

Si le résultat n'a pas été à la hauteur de nos espérances, contrarié par un taux d'abstention exceptionnel dû aux conditions particulières de cette élection, ce fut pour notre équipe une belle aventure humaine faite de rencontres, de convivialité, de gentillesse et de dialogue.

Chacun a pu apporter sa pierre dans toutes les étapes de la construction de notre programme.

Je tiens à remercier ici chacun d'eux ainsi que leur famille.

C'est dommage, nous avions une belle équipe unie et motivée et un beau programme mais les Seloncourtois ont préféré donner la prime au sortant.

Nous ne regrettons rien, c'est le jeu de l'élection, cela nous permet de remarquer que nos idées, défendues depuis bien longtemps déjà, sont reprises.

Nous sommes une force d'opposition qui ne dépend d'aucun parti politique. Notre groupe représente 39 % des Seloncourtois qui se sont déplacés le 15 mars 2020. Nous continuerons à faire part de nos avis sur notre nouveau site internet seloncourt.org et sur le bulletin municipal. Et aussi, comme la loi l'impose désormais pour les communes de 1000 habitants et plus, sur l'espace qui devra nous être réservé sur les supports numériques et la page Facebook de Seloncourt.

Vous connaissez nos préoccupations, vous en avez d'ailleurs listées dans votre projet pour Seloncourt.

Vous avez l'initiative, dialoguons, communiquons, partageons, ...comme il aurait été souhaitable de le faire pendant les deux derniers mois de crise sanitaire. Cette situation aurait mérité la consultation de l'ensemble des élus de Seloncourt.

Nous ne voulons que le bien de notre ville. Nous vous soutiendrons dans l'application de tous les points de votre programme communs au nôtre, notamment ceux concernant la voirie, l'urbanisme, les bâtiments, la jeunesse, l'éducation, le social, nous nous connaissons, nous pouvons travailler ensemble Autrement en ayant toujours en tête l'Écologie et la Solidarité, et surtout, en y intégrant systématiquement les notions environnementales dans le temps long.

Je vous remercie de votre attention. »

Ajoute d'autre part que « cette séance est retransmise sur Facebook, c'est une bonne chose, il serait bien que cette retransmission soit rendue systématique avec des moyens plus adaptés pour assurer une qualité suffisante notamment du côté du son.

Je précise à tous les auditeurs sur Facebook, qu'ils peuvent trouver, sur le nouveau site de notre groupe, seloncourt.org, l'ensemble des documents qui nous ont été fournis pour la réalisation de cette séance. »

1) TRAVAUX EN COURS

M. TISSERAND demande si la population peut bénéficier d'une rubrique spécifique « travaux » avec possibilité d'abonnement sur le site de la commune. Demande la possibilité d'afficher en temps réel l'ensemble des arrêtés du maire sur le site de la ville.

Mme CHALOT précise que les informations essentielles concernant les travaux ainsi que les arrêtés principaux du maire sont annoncés sur le site de la commune.

- **M. BUCHWALDER** ajoute que, sur le principe, il n'est pas contre la diffusion des arrêtés qui ont un impact sur la population sur le site de la ville.
- M. TISSERAND ajoute qu'il croit en la transparence des actions de la mairie et que cette diffusion-là en fait partie.

M. BUCHWALDER donne la parole à M. BUHLER :

M. BUHLER précise que les arrêtés sont affichés dans le panneau devant la mairie.

2) LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

- M. TISSERAND propose la lecture de la Charte de l'Elu local par le maire.
- M. BUCHWALDER rappelle que suite aux consignes données dans le cadre de la crise sanitaire, il avait été proposer d'abréger la séance d'installation. Il propose donc à Mme PAICHEUR de lire la Charte de l'Elu local.

3) ACTIONS MENEES DURANT LA CRISE SANITAIRE

- **M. TISSERAND** demande un bref résumé des actions marquantes réalisées par la municipalité et le CCAS pendant la crise sanitaire, les actions qu'il reste à réaliser et le coût supporté par la municipalité.
- **M. BUCHWALDER** répond qu'il aurait souhaité que cette demande soit transmise en amont et que cette attitude n'est pas constructive.

Mme PAICHEUR précise qu'elle a envoyé un courrier le 22 mars 2020 à **M. TISSERAND** et à son équipe, l'objet de ce courrier consistait à informer des actions que la municipalité et le CCAS allaient mettre en place. **Mme PAICHEUR** dit qu'elle n'a pas eu de retour à ce courrier de la part de **M. TISSERAND**.

- **M. TISSERAND** répond qu'il déplore le manque d'engagement de la municipalité envers la Maison pour Tous concernant la fabrication de masques. Il précise que la Maison pour Tous n'a pas pu engager davantage de couturières faute de place, cela aurait permis de fabriquer plus de masques si des locaux plus grands avaient été alloués.
- M. BUCHWALDER précise que des communiqués étaient publiés toutes les semaines sur le site de la commune pour faire connaître l'état d'avancement des dispositions prises pendant la période de confinement. A ce titre, le travail de la Maison pour Tous a été salué. De plus, les couturières de la Maison pour Tous ont été de nouveau sollicitées par la municipalité pour la fabrication d'autres masques artisanaux, celles-ci ont décliné l'invitation en raison du travail précédemment fourni. C'est pourquoi un autre atelier a été mis en place par la municipalité.

Il ajoute que la Maison pour Tous n'a pas demandé de locaux plus grands et que la municipalité a contribué aux dépenses engagées par la Maison pour Tous pour la fabrication de masques.

4) SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS

- M. TISSERAND souhaite savoir quand est prévu le versement des subventions aux associations.
- M. BUCHWALDER précise qu'elles seront attribuées au prochain conseil municipal.

5) POINT SUR LES EMPLOIS SAISONNIERS

- M. BEE souhaite savoir s'il y a eu des recrutements d'emplois d'été en l'absence de commission personnel.
- **M. BUCHWALDER** précise que les choix pour les emplois saisonniers ont été opérés en concertation avec les services avec une sélection un peu plus restreinte que les années précédentes.
- **M. BUCHWALDER** informe l'assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra mardi 23 juin 2020 à 18H30.

Fin de séance à 20h17

Le Secrétaire de Séance

Françoise PAICHEUR